31ème RALLYE REGIONAL DU FLORIVAL
Samedi 2 et Dimanche 3 avril 2016

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 29 février 2016 .....
Ouverture des engagements : Lundi 29 février 2016.....
Clôture des engagements : Lundi 21 mars 2016.....
Parution du road-book : Lundi 28 mars 2016 : Station Total – RD83 - Rouffach .....
Samedi 2 avril 2016 : Station Total – RD83 - Rouffach .....
Dates et heures des reconnaissances : Lundi 28 mars 2016 de 9h à 19h .....
et le Samedi 2 avril 2016 de 9h à 19h .....

La Route Forestière de l'ES Val du Pâtre est interdite à la circulation la nuit, des barrières la fermeront.

Vérifications Administratives : Samedi 2 avril 2016 de 13h30 à 19h00 chez Transports BASS – Zi Est - Rouffach
Vérifications Techniques : Samedi 2 avril 2016 de 13h30 à 19h30 chez Transports Bass – Zi Est - Rouffach.....
Heure de mise en place du parc de départ Samedi 2 avril 2016 à 15h00
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Samedi 2 avril 2016 chez Transports Bass Rouffach à 18h30.....
Publication des équipages admis au départ : Samedi 2 avril 2016 chez Transports Bass Rouffach à 20h30.....
Briefing écrit des pilotes remis lors des vérifications administratives le Samedi 2 avril 2016
Départ de : Rouffach le Dimanche 3 avril 2016 à 8h00, Transports Bass .....
Publication des résultats partiels : Parc de Regroupement, Transports Bass - Rouffach .....
Arrivée du 1er concurrent chez Transports Bass – Rouffach à 16h18 .....
Vérifications finales : Garage Sauter – Zi Est - Rouffach .....
Publication des résultats du rallye : Dimanche 3 avril 2016, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent .....
Remise des prix : Dimanche 3 avril 2016 – Ancien Hôtel de Ville - Rouffach.....

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la « Plaine de l'Ill », en qualité d'organisateur administratif avec le concours de l'Ecurie Sport Auto Lefebvre de Rouffach organisent le :

31ème RALLYE REGIONAL DU FLORIVAL

Le présent règlement a été visé par le CRSA Lorraine Alsace sous le n° 05 en date du 01/02/2016
Visa FFSA n° 89

Comité d'Organisation

Président : Gérard WINKLER .....
Membres : Tous les membres de l'Ecurie Sport Auto Lefebvre.....
Secrétariat du Rallye : ASA Plaine de l'Ill – 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ.....
Téléphone : 03.89.76.28.25 .....
Fax : 03.89.76.28.25 .....
Permanence du Rallye : Transports BASS – ZI Est - ROUFFACH
Téléphone : 06.87.14.63.88 .....
Dates, horaires : Samedi 2 avril 2016 de 13h à 20h30.....
Dimanche 3 avril 2016 de 7h à 21h30

Organisateur technique

Nom : ECURIE LEFEBVRE
Adresse : 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ

1.1P.OFFICIELS

Commissaires sportifs :	- Président	M. Jean Jacques HUBER	licence n°	10866
	- Membre	M. Serge MISTRI	licence n°	5945
	- Membre	M. Albert SCHAERRER	licence n°	1561
Directeur de Course :		M. Jacky JUNG	licence n°	72
Directeurs de Course Adjoints :		M. Jean SINGER	licence n°	164561
		M. Jean Marie ESLINGER	licence n°	168503
Directeurs de Course délégués aux ES		M. Michel LEONATE	licence n°	12844
		M. Jean Jacques SICHLER	licence n°	17673
Adjoints aux Directeurs de Course délégués aux ES		M. Gabriel GIANOLIO	licence n°	7760
		M. Guy FELLMANN	licence n°	6282
Médecins urgentistes:		Dr Abdullah NAIBI		
		Dr Anne Charlotte MAISONNEUVE		
Commissaire Technique Responsable :		M. Emile TENA	licence n°	124058
Commissaires Techniques		M. Michel SALTZMANN	licence n°	15471
		M. Raphaël PELLICCIA	licence n°	214364
		M. Vincent ANGELINI	licence n°	206030
Chargés des Relations avec les Concurrents :		M. Martial PEUGEOT	licence n°	44386
Responsable des Commissaires de Route :		M. Denis WEISS	licence n°	199528
Chargé des relations avec la Presse :		M. Thierry HAASER	licence n°	13440

1.2P.ELIGIBILITE

Le Rallye du Florival compte pour la Coupe de France des Rallyes (coef 2) et le Championnat des Rallyes du Comité Régional du Sport Automobile Lorraine-Alsace.

1.3P.VERIFICATIONS

Les équipages consulteront sur le site de l'ASA Plaine de l'Ill http://www.asapi0318.com (rubrique Rallye du Florival) leur confirmation d'engagement ainsi que leur créneau horaire de convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le Samedi 2 avril 2016 de 13h30 à 19h chez Transports BASS – ZI Est - ROUFFACH et les vérifications techniques qui auront lieu le Samedi 2 avril 2016 de 13h30 à 19h30 chez Transports BASS – ZI Est - ROUFFACH

Aucun passeport technique ne sera établi pendant les vérifications

Tout retard sur le créneau horaire mentionné ci-dessous prévu pour chaque groupe, qu'il s'agisse d'un retard du pilote ou d'un retard du véhicule, sera sanctionné ainsi : retard aux vérifications pendant le temps officiel des vérifications :

- - jusqu'à 30 minutes 15 €
- - de 30 minutes à 1 heure 30 €
- - par heure supplémentaire 15 €

Groupe	Créneau horaire Administratif	Créneau horaire Technique
N/FN	13h30 – 15h30	14h00 – 16h00
A/FA - R	15h30 – 17h00	15h30 – 17h30
F2000	16h30 – 18h00	16h30 – 18h30
GT	18h00 – 18h30	18h00 – 19h30

Les vérifications finales seront effectuées : Garage SAUTER
Adresse : ZI EST – 68250 ROUFFACH
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P.DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye du Florival doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 21 mars 2016.

ASA PLAINE DE L'ILL – 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ – Tél & Fax : 03.89.76.28.25

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €
- Montant de l'engagement membres ASAPI : 280 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
Seuls les engagements reçus par courrier à l'adresse indiquée art.3.1.5P seront pris en compte. Les engagements reçus par FAX ne seront pas pris en compte.
La demande d'engagement devra parvenir à l'ASA Plaine de l'Ill avec une copie du permis de conduire et de la licence 2016 de l'équipage.

3.1.13P. Une retenue de 30% du montant des droits d'engagement sera effectuée dans le cadre d'un forfait après le 21.03.2016. Une retenue de 50% des droits d'engagement sera effectuée dans le cadre d'un forfait déclaré après le 29.03.2016 jusqu'à la date du rallye.
Une déclaration de forfait devra se faire par mail à l'adresse de l'ASA Plaine de l'Ill : asapi0318@orange.fr

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P.ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée : Parking extérieur MAHLE BEHR – 68250 ROUFFACH
Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- ***d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,***
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- ***de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures***
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.
  Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.3.2.3P.Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.
Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.
Dans le cadre de l'application de a dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.
A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de

couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.
A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)
Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire est : sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P.DESCRIPTION

Le Rallye du Florival représente un parcours de 180,5 km.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36 km.
Les épreuves spéciales sont : ES 1, 3, 5 Val du Pâtre et ES 2, 4, 6 Col du Firstplan
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P.RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : Lundi 28 mars 2016 de 9h à 19h
Samedi 2 avril 2016 de 9h à 19h

Rappel : le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3

La Route Forestière de l'ES Val du Pâtre est interdite à la circulation la nuit, des barrières la fermeront.

6.2.7. Pénalités

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages:

- départ refusé,
- amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les trois pénalités sont cumulées.

Autres infractions :

- 1ère infraction, selon la gravité:
  - o 1 mn à 3 mn
  - o ou départ refusé
  - o ou/et amende du montant de l'engagement au rallye concerné.

- 2ème infraction :
  - o interdiction de prendre le départ,
  - o demande de sanction à la FFSA
  - o amende du double du montant de l'engagement au rallye concerné.

Les trois pénalités sont cumulées.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.
Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.
Lorsque les contrôles de reconnaissances sont diligentés par la FFSA, le montant des amendes est conservé par la FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P.DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange « Chef de Poste »

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces : OUI
Coupes : lots ou coupes

Scratch :	1er	200€ + Engagement 2017 + 1 Coupe
	2ème	200€ + 1 coupe
	3ème	150€ +1 coupe
Classes :	1er	250€ + 1 coupe (si 3 partants, si – 3 partants = 150 €)
	2ème	200€ + 1 coupe (si 6 ou + 6 partants)
	3ème	150€ + 1 coupe (si 9 ou + 9 partants)
Féminine	1ère	150€ + 1coupe

La remise des prix se déroulera le :Dimanche 3 avril 2016 à l'Ancien Hôtel de Ville – 68250 ROUFFACH

A l'issue des vérifications administratives et techniques, un Parc Fermé de Départ sera en place sur le parking des Transports BASS – ZI EST – ROUFFACH

Le Parc Assistance situé sur le parking des Ets MAHLE BEHR, sera accessible à partir de 15h le Samedi 2 avril et devra être IMPERATIVEMENT LIBERE POUR 23H LE DIMANCHE 3 AVRIL.
En dehors de ce jour et de ces horaires, aucune voiture et aucune personne n'aura le droit de pénétrer dans ce Parc sous peine d'exclusion de l'équipage engagé à cette course.

Une seule voiture d'assistance par voiture de course sera autorisée à accéder au Parc Assistance.

Les remorques seront garées sur le Parking des Ets MAHLE BEHR à Rouffach

TOUTES RECONNAISSANCES DES EPREUVES SPECIALES SONT INTERDITES EN DEHORS DES HEURES ET DATES AUTORISEES
LA ROUTE FORESTIERE DU VAL DU PÂTRE SERA INTERDITE A LA CIRCULATION LA NUIT, DES BARRIERES LA FERMERONT.

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE LORRAINE – ALSACE

ASA Plaine de l'Ill

Ecurie Sport Auto Lefebvre

DEMANDE D'ENGAGEMENT

31ème Rallye Régional du Florival

Samedi 2 et Dimanche 3 avril 2016

Le présent bulletin d'engagement doit parvenir au comité d'organisation au plus tard le :

21 mars 2016 (le cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

ASA Plaine de l'Ill – 5, rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ

Accompagnée des droits d'engagements :

300 Euros (avec publicité) – 600 Euros (sans publicité)

Les droits d'engagements sont établis à l'ordre de **« Ecurie Lefebvre – Rouffach »**

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE OU NON ACCOMPAGNEE DES DROITS D'ENGAGEMENTS SERA CONSIDEREE COMME NULLE.

Il est rappelé qu'un licencié ne peut en aucun cas s'engager à la même date à deux épreuves différentes. En signant le présent règlement, le concurrent et les conducteurs reconnaissent avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et s'engagent à s'y conformer, de même qu'aux réglementations générales applicables (y compris des contrôles anti-dopage).
Ils certifient l'exactitude des déclarations au dos de cette feuille.